

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **1 mars 2021**, à 19h30, par visioconférence enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité compte tenu de la situation actuelle de pandémie, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Gilles Breton et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Louise Aubé
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Est absent à cette séance :

Siège #2 - Jérôme Carrier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Breton, maire. Est aussi présent Monsieur Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-03
27

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Marie-Josée Roy

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03
28

3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1er février 2021 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marie-Josée Roy
Appuyé par Mélanie Asselin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er février 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1 : Armand Picard - Est-ce que le Code municipal a été modifié ou abrogé dernièrement, car si non l'article 955 du code mentionne qu'au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil, le maire fait rapport sur la situation financière en traitant de :

- 1- Des derniers états financiers.
- 2- Du dernier rapport du vérificateur.
- 3- Du dernier programme triennal d'immobilisations.
- 4- Des indicateurs préliminaires des états financiers de l'exercice en cours.
- 5- Des orientations du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations.
- 6- Une liste des contrats de plus de 25 000\$ avec détail.
- 7- Une liste des contrats de plus de 2 000\$ conclus avec le même cocontractant si le montant total dépasse 25 000\$ avec détail.
- 8- La rémunération des élus.

L'article 955 du code mentionne aussi que le texte du rapport du maire doit être fourni à chaque adresse civique ou bien publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

La municipalité fera parvenir une réponse écrite à ce questionnement.

Question 2 : Armand Picard - Est-ce que le code municipal a été modifié ou abrogé dernièrement, car si non l'article 957 du code mentionne que le document explicatif du budget et le programme triennal d'immobilisations adopté doit être fourni à chaque adresse civique ou bien publié dans un journal diffusé dans la municipalité?

La municipalité fera parvenir une réponse écrite à ce questionnement.

Question 3 - Antoinette Laflamme - Madame aimerait savoir depuis quand si un service diminue, nous devons payer plus cher. Au cours de l'été 2020, le service de cueillette des vidanges a diminué d'au moins 14 semaines et pour 2021 les vidanges ont augmenté de 18,00\$. Plusieurs personnes ont dû acheter d'autres poubelles pour le service et la municipalité a décidé de vendre des plaquettes pour enlever les odeurs. Pour moi, ce n'est pas normal.

La municipalité fera parvenir une réponse écrite à ce questionnement.

Question 4 - Diane Ouellet - Pour quelle raison le projet de règlement proposé par le conseiller Jérôme Carrier numéro 2019-205 modifiant le règlement 2014-164 et déposé à la séance du 2 décembre 2019 n'a pas encore été adopté plus

d'un an après son dépôt ?

La municipalité fera parvenir une réponse écrite à ce questionnaire.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2021-03
29**

5.1 - Adoption des dépenses de février 2021

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Guylaine Larochelle

Et résolu d'accepter les dernières dépenses de 2020 et celles de février 2021 payées par le secrétaire-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 7 332.73\$ pour 2020 et de 148 419.24\$ pour février 2021. Je soussigné, Richard Tremblay, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-03
30**

5.2 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Année 2021

Considérant que la municipalité de Saint-Raphaël fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Tonia Despont

Et résolu que la municipalité de Saint-Raphaël demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, d'autoriser une contribution financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal offert par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE la municipalité puisse faire parvenir une liste des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2021 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-03
31**

5.3 - Mandat à la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L., relativement à l'envoi d'une mise en demeure préalable à la prise

d'un recours

Considérant les nombreuses procédures initiées à l'encontre de la Municipalité ou ses représentants par un citoyen, propriétaire de l'immeuble correspondant au matricule 8984 51 6281 0 000 0000;

Considérant les demandes incessantes formulées par ce dernier auprès de la Municipalité;

Considérant les propos tenus par ce dernier, à l'écrit ou verbalement, et visant à dévaloriser la Municipalité, ses représentants et employés;

Considérant plus particulièrement le contenu d'un document daté du 19 janvier 2021 et acheminé par ce citoyen à l'ensemble de la population;

Considérant le comportement de ce dernier à l'égard des élus, employés et mandataires de la Municipalité;

Considérant le caractère répétitif de ce qui précède;

Considérant les obligations qui incombent à la Municipalité au terme de l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ c N-1.1) et suivant lesquelles la Municipalité doit prendre les moyens raisonnables pour faire cesser toute forme de harcèlement psychologique portée à sa connaissance;

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Mélanie Asselin

Et résolu de confier mandat à la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L. d'entreprendre tout recours nécessaire aux fins de faire cesser le comportement précité du citoyen visé par la présente résolution, et sans limiter la généralité de ce qui précède, d'envoyer une mise en demeure à ce citoyen préalablement en la prise d'un recours en injonction contre de dernier..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 - Dons et commandites

Demande d'aide financière du Cercle de Fermières de Saint-Raphaël pour aider au remboursement de la taxe foncière.

Avant de prendre position le conseil demande d'obtenir la copie des états financiers 2020 du Cercle des Fermières.

Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

5.5 - Démission secrétaire-trésorière adjointe

Considérant que le Conseil municipal accuse réception de la démission de Mme Marie-Ève Audet au poste de secrétaire-trésorière adjointe. Cette dernière

terminera son lien d'emploi le 12 mars 2021.

Il est proposé par Tonia Despont
Appuyé par Marie-Josée Roy

Et résolu de procéder en appel de candidatures afin de trouver une personne pour le remplacement au plus tôt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Dépôt des permis et certificats de février 2021

Neuf (9) permis et autorisations ont été émis au cours du mois de février dont quatre (4) permis d'addition d'un bâtiment, un (1) permis d'agrandissement, un (1) permis de lotissement, deux (2) permis de rénovation et un (1) permis d'installation septique.

2021-03
33

6.2 - Demande d'aide financière - Programme Rénovation Québec (2019-202) - 161, rue Principale

Considérant la demande d'aide financière au programme Rénovation Québec du propriétaire du 161, rue Principale pour des travaux totalisant un montant de 32 777,00 \$ plus les taxes, lesquels visent à remplacer le parement extérieur côté gauche de la maison par du bardeaux de cèdre prépeint; procéder au nettoyage du mur côté droit et par la suite repeindre ce mur qui est en bardeaux de cèdre; procéder à l'inspection du toit et le peindre et remplacer 9 contre-fenêtres en bois et d'apparence similaire à celles existantes soit le tout selon l'esquisse de Mme Marie-Josée Deschênes, architecte;

Considérant que ces travaux améliorent la qualité architecturale et patrimoniale du bâtiment;

Considérant le règlement 2019-202;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Tonia Despont

Et résolu d'autoriser une aide financière d'un montant de 19 220,00 \$ au propriétaire du 161, rue Principale pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-03
34

6.3 - Demande de PIIA, 70, rue Principale

Considérant la demande de rénovation reçue pour le 70, rue Principale, qui doit

être soumise à une approbation par le conseil municipal puisqu'un règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) affecte ce secteur;

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme soit d'accepter la demande afin d'autoriser les travaux demandés pour le remplacement de quelques fenêtres sur la maison et aussi d'une porte-patio. Les nouvelles fenêtres et la porte-patio seront de même matériel (PVC) et de même couleur que celles existantes.

Il est proposé par Guylaine Larochelle
Appuyé par Tonia Despont

Et résolu d'autoriser la demande de PIIA pour le 70, rue Principale, et ce, tel que demandé au service d'urbanisme soit pour le remplacement de quelques fenêtres sur la maison et aussi d'une porte-patio. Les nouvelles fenêtres et la porte-patio seront de même matériel (PVC) et de même couleur que celles existantes, et ce, tel que déposé au service d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

2021-03
35

7.1 - Écocentre - Horaire 2021

Considérant que l'écocentre, situé au 491, route 281, est un service apprécié de la population;

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Guylaine Despont

Et résolu que l'horaire de l'écocentre pour la saison 2021 soit les mercredis 29 avril, 5-12-19-26 mai de 16h à 18h, ainsi que tous les samedis de 7h30 à 11h30 à compter du 1er mai, et ce, jusqu'au 23 octobre inclusivement à l'exception des 24 juillet, 7 août, 18 septembre, 2 octobre, 16 octobre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Dépôt du rapport incendie des mois de janvier 2021 et février 2021

Dépôt des rapports mensuels des activités du service incendie pour les mois de janvier 2021 et février 2021.

2021-03
36

8.2 - Dépôt et adoption du plan de mesure d'urgence - mise à jour 2021

Considérant le besoin de mettre à jour le plan de mesure d'urgence de la municipalité.

Il est proposé par Guylaine Larochelle

Appuyé par Marie-Josée Roy

Et résolu d'adopter la mise à jour du plan de mesure d'urgence, et ce, tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-03
37**

8.3 - Dépôt du rapport incendie annuel 2020 de la municipalité de Saint-Raphaël

Considérant le dépôt du rapport incendie annuel 2020 de la municipalité de Saint-Raphaël par le directeur incendie.

Il est proposé par Louise Aubé
Appuyé par Tonia Despont

Et résolu d'adopter le rapport incendie annuel 2020 de la municipalité de Saint-Raphaël tel que déposé à la table du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-03
38**

8.4 - Rapport annuel 2020 sur la sécurité incendie de la MRC de Bellechasse

Considérant le dépôt du rapport sur la sécurité incendie annuel 2020 de la MRC de Bellechasse

Il est proposé par Mélanie Asselin
Appuyé par Marie-Josée Roy

Et résolu d'adopter le rapport annuel 2020 sur la sécurité incendie de la MRC de Bellechasse tel que déposé à la table du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

**2021-03
39**

9.1 - Reconduction promesse de vente entre Guy Latouche (Garage Latouche) et la municipalité de Saint-Raphaël

Considérant que le la promesse de vente signée entre M. Guy Latouche et la municipalité de Saint-Raphaël est échue actuellement,

Considérant que la municipalité désire renouveler de nouveau la promesse de vente de M Guy Latouche pour son garage commercial, et ce, aux mêmes conditions;

Considérant que ce délai supplémentaire est nécessaire pour finaliser les modalités de la demande de subvention RECIM qui couvrirait 60% de la

dépense de ce projet.

Il est proposé par Tonia Despont
Appuyé par Guylaine Larochelle

Et résolu d'autoriser le renouvellement jusqu'au 7 mai 2021 de la promesse de vente de M. Guy Latouche pour son garage de type commerciale, et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - LOISIRS-TOURISME

10.1 - Contrat de cirage du centre communautaire

Considérant que le dernier cirage du plancher du centre communautaire remonte à 3 ans;

Considérant la période plus tranquille pour la réalisation du cirage ces temps-ci;

Considérant que la municipalité a demandé plusieurs soumissions pour le cirage du centre communautaire.

Il est proposé par Guylaine Larochelle
Appuyé par Mélanie Asselin

Et résolu d'accepter la soumission de Michel Bernard au montant de 2375\$ pour la réalisation du cirage de plancher du centre communautaire (6 couches de cire).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - LÉGISLATION

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, séance du **1 mars 2021**. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

Aucune correspondance reçue pour cette séance.

13 - VARIA

Aucun sujet.

2021-03
40

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1: Laval Bérubé - Quelle est la Loi provinciale qui dicte, qu'une municipalité au Québec, a le pouvoir de ne pas déneiger un chemin public sous juridiction municipale conduisant à une résidence habitée à l'année?

Question 2: Laval Bérubé - Un tribunal n'a pas l'obligation d'ordonner quoi que ce soit à une municipalité quand une Loi provinciale leur dicte de se conformer, alors pourquoi les membres du conseil ne comprennent pas?

Question 3: Laval Bérubé - Par souci de transparence, pour quelles raisons les factures de contrats et de renouvellement d'entente de 5000\$ et moins n'apparaissent pas sur le site internet de la municipalité dans la section "contrats municipaux" ?

La municipalité fera parvenir une réponse écrite aux questions de M. Bérubé.

Question 4: Armand Picard - Depuis l'élection de 2017, le présent conseil municipal nous a fait subir des augmentations de taxes, toujours en dessus du taux d'inflation pour notre propriété au 575, route 281 qui a subi de fortes hausses sans que notre évaluation ait changée (aucune rénovation). Soit le montant de, et le pourcentage de : 30,66\$ (1,61% en 2018) (le budget était de l'ancien conseil); 102,43\$ (5,31% en 2019); 113,71\$ (5,60% en 2020); 117,01\$ (5,45% en 2021). Nous voudrions savoir pourquoi notre compte de taxes 2021 a augmenté de 117.01\$ représentant 5,45% avec la même évaluation. Alors que le taux d'inflation ne dépasse pas 2%. Et que dans plusieurs municipalités les taxes ont été gelées à cause de la Covid-19, et en plus que le Gouvernement a et va verser le total de 124 569\$ à la municipalité de St-Raphaël à cet effet. Soit 85 641\$ versé en décembre 2020 et 38 928\$ en mars 2021.

La municipalité fera parvenir une réponse écrite à ce questionnement.

Question 5: Diane Ouellet - En quoi consiste le mandat relatif à l'envoi d'une mise en demeure et à qui sera-t-elle adressée?

La municipalité fera parvenir une réponse écrite à ce questionnement.

2021-03
41

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louise Aubé, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

Fermeture à 20h10

10

10